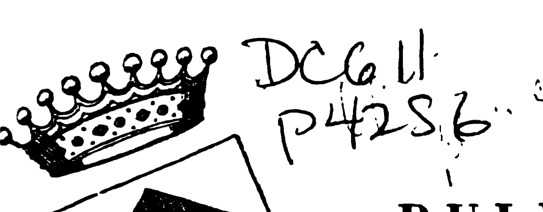
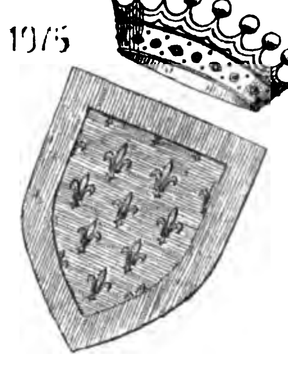




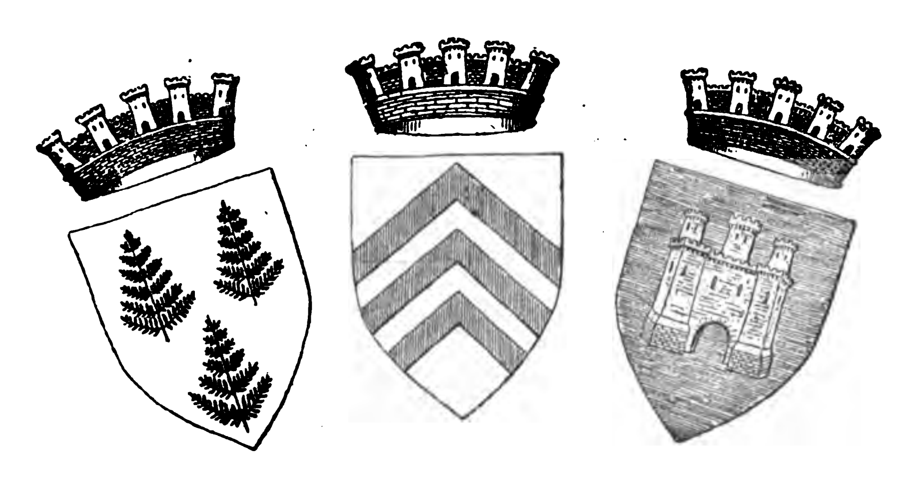
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PERCHERONNE

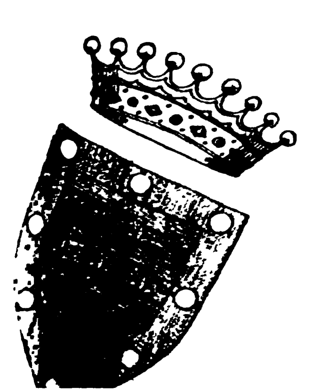
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Publication trimestrielle



TOME VII (1908)

NUMÉRO 1. — 15 JANVIER 1908



BELLÊME

IMPRIMERIE DE GEORGES LEVAYER

1908



NOCÉ

LA VIGNE ET LE VIN AU TEMPS PASSÉ

« L'abandon progressif de la culture de la vigne dans « la région du nord-ouest est un fait bien connu.

« Les causes en sont diverses et tiennent principale- « ment aux changements qui se sont produits depuis un « siècle et demi environ dans les conditions économi- « ques de la production agricole (1). »

Cependant, autrefois, les côteaux du Perche étaient couverts de pampres dorés, dont quelques-uns, comme ceux de Vaunoise, Vauvineux, etc..... avaient un juste renom, et, depuis Tourouvre jusqu'aux confins du département de la Sarthe. M. Duval, archiviste du département de l'Orne, dans sa brochure sur *Les Vignes au Perche,* cite nombre de localités où la viticulture était jadis regardée comme une occupation aussi indispensable que la culture du pommier de nos jours (2).

Toutefois, dans cette énumération, le nom de Nocé ne figure point, quoique certainement, au temps passé, il y eut des vignes dans les environs; mais, soit que le terrain fut plus froid, ou l'exposition un peu moins bonne, les ceps de la commune de Nocé, n'eurent, ni la renommée, ni la vigueur de ceux qui avoisinaient la forêt de Bellême. Aussi, les premiers seigneurs de Nocé, dès le XII[e] siècle, s'étaient parfaitement rendu compte de l'infériorité de leurs cépages, puisque outre la seigneurie du lieu, plusieurs d'entre eux possédaient des vignobles

(1) *Les Vignes au Perche,* Louis DUVAL. Alençon, 1900, page 3.
(2) D'après le même, pages 10 et 14.

soit dans la région de Vaunoise, soit même plus loin jusque vers Orléans.

En l'année 1140, le cartulaire de l'abbaye de Thiron nous fait savoir que dame Ysanne de Nocé, femme de Enguerrand seigneur du lieu, faisait don aux moines de ladite abbaye, de 4 arpents de vignes à Châteaudun, du consentement de damoiselle Marie de Nocé sa fille (1).

Outre cette vigne de Châteaudun, provenant sans doute des héritages de dame Ysanne, les seigneurs de Nocé, qui portaient également le titre de seigneurs de Rozaé ou Rocé (2), possédaient aussi le fief de Vaunoise (3), et de nombreuses propriétés aux alentours de la forêt de Bellême.

En 1275, Hugues de Nocé accordait à l'abbaye de la Grande-Trappe l'exemption du droit de pressurage pour les vignes de Crosnieres qu'elle avait dans son fief à Saint-Martin-du-Vieux-Bellesme, moyennant une redevance annuelle de trois sous tournoys et une paire de gants de la valeur de quatre deniers (4).

*
* *

Or, jusque vers la fin du XVIIe siècle, les seigneurs de Nocé avaient conservé, aux environs de Vaunoise, assez de vignes pour pourvoir à leurs besoins journaliers, et lorsqu'ils passaient bail des terres de leur domaine de Nocé, ils avaient soin de retenir chevaux et voitures de

(1) *Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris fidelibus quod Ysanna uxor Engolrandi de Nocé dedit monachis de Tiron IV agripennos vinearum apud Castrumdunum concedente Maria filia sua.* — Cartulaire de Tiron, F. 24, 1°.

(2) *Ego, Hugo de Noceyo, armiger, dominus de Rozaé salutem in domino.* — Cartulaire de Marmoutiers, février 1275.

(3) Canton de Bellême (Orne).

(4) Cartulaire de la Trappe. Archives de l'Orne. Hugues de Nocé, chevalier, moyennant réception d'une somme de dix livres approuve entièrement la donation faite en son fief de Vaunoise par Robert Letort, à l'abbaye de la Trappe en 1236. La vigne en question était située près de la vieille vigne de la Bretèche,

leurs fermiers, pour aller, vers Noël « quérir le vin de Vaunoise des dits bailleurs (1). »

D'ailleurs, il était de bon ton à cétte époque que chaque seigneur ou prieur de quelqu'importance, possédât quelque part, dans un cru, et non des moindres, quelques arpents de vignes.

Messire Pierre-Philippe Turpin, chevalier, seigneur de Lormarin en Nocé, tirait chaque année plusieurs pièces de vin extra de certains vignobles que possédait feu son père, Messire Pierre Turpin, conseiller et secrétaire du roi, et avocat au Conseil, dans la paroisse d'Igé. Ces vignobles, dits de « Bouchaud », furent, à grand regret sans doute, vendus en l'année 1682, à un sieur Estienne Deshayes, maître maçon de la ville de Bellesme pour la somme de quatre-vingt-dix livres en principal, somme à compte sur celle de cinq cents livres que ledit seigneur de Lormarin devait audit Deshayes, pour réparations et réfections à son château seigneurial (2).

*
* *

Cependant, dans la commune même de Nocé, il y avait eu quelques vignobles, mais qui durent disparaître dès les XIII[e] ou XIV[e] siècles, vu la médiocrité du cru, car, même dans les comptes des dixmes qui remontent jusqu'à cette époque, il n'est aucunement question de vignobles en la paroisse (3).

Aussi, les curés de Nocé, soucieux d'avoir toujours du vin de bonne qualité, avaient-ils soin, chaque fois que l'occasion le permettait, de s'en faire léguer quelques chopines, ou, à défaut, la monnaie nécessaire pour se les procurer.

(1) Bail de la terre de la Mouchardière, fait par M[re] André de Barville, seigneur de Nocé, à Jean Leveau, 28 novembre 1680, acte devant Gautier, notaire à Nocé. Archives du notariat de Nocé.

(2) Acte devant le même notaire, le 24 mars 1682. Archives du notariat de Nocé.

(3) Dixmes de Tiron sur Nocé, copie de déclaration faite au XVIII[e] siècle.

En l'année 1503, par leur testament passé devant Nicolas Poignant, prêtre et notaire apostolique, Michel Marteau et sa femme, paroissiens de Nocé, donnaient à la cure, « dix sols tournois de rante pour ayder à avoyr du vin « à Pasques (1) ». Pour la même raison et pour le repos de son âme, la veuve Robert Herlin, léguait au curé trois sous six deniers, par son testament devant Verdier, notaire, le 1er janvier 1537 (2).

Les comptes de la fabrique de l'église de Nocé au chapitre des dépenses de l'année 1530 enregistrent une somme de six deniers pour « ugne choppine de vin à Nouël (3). »

*
* *

Mais cela ne prouve en aucune façon que le vin en question était de Nocé ou d'ailleurs, et la seule pièce d'après laquelle on pourrait affirmer qu'il y avait encore quelques vignobles à Nocé au XVIIe siècle est une visite de la terre de la Bretonnière en 1680, où il est dit que les experts « ont veu et visitté la pièce de la vigne, la « trouvant telle que telle (4). »

D'ailleurs, cette pièce de la terre de la Bretonnière porte encore actuellement le nom de « La Vigne » no 18 de la section G, avec une superficie d'un peu plus de trois hectares (5).

D'un autre côté en examinant la matrice et le plan cadastral de la commune on trouve encore sept autres pièces de terre dont les noms sont des preuves irrécusables de leur destination de jadis.

« La Vigne », labour, no 320 de la section A, 56 ares; « Les Champs-de-la-Vigne », nos 528 et 529 de la section C; « Le Pré-de-la-Vigne » et « La Vigne », toutes terres à

(1) Archives de la mairie de Nocé, original parchemin.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) 3 mai 1680, acte devant Gautier, notaire, col. G. G.
(5) Archives de la mairie de Nocé.

labour, nos 161, 162, 163 et 175 de la section F, formant un total de près de quatre hectares (1).

Proche l'ancien château seigneurial des Barville, une autre petite pièce de terre, exposée à l'ouest porte, elle aussi, le nom de « La Vigne » (2) quoiqu'elle ne soit pas inscrite sous cette appellation au cadastre. Il paraît que les seigneurs de Nocé essayèrent, dans les premières années du XVIIIe siècle, de réinstaller un plant de vignes en cet endroit, mais que, vu la médiocrité des résultats, ils abandonnèrent leurs ceps, qui, privés de soins ne tardèrent pas à dépérir et disparaître. Cependant, quelques vieillards affirment avoir vu dans ce dit champ, voilà environ une soixantaine d'années, plusieurs rangées de ceps encore beaux et vigoureux. Il n'en reste plus trace aujourd'hui.

GEORGES GOUGET.

(1) Archives de la mairie.
(2) Testament de Mme Marie-Marguerite de Rosnivinen de Nocé, 16 brumaire an XI, devant Aunet, notaire à Bellême.